

Zeitschrift: Berner Schulblatt
Herausgeber: Bernischer Lehrerverein
Band: 115 (1982)
Heft: 5-6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organ des Bernischen Lehrervereins
115. Jahrgang. Bern, 5. Februar 1982

Organe de la Société des enseignants bernois
115^e année. Berne, 5 février 1982

† Hans Jaggi, Adelboden



Am Bärzelitag 1982 nahm eine grosse Trauergemeinde Abschied von ihm, dem im Schlegeli wohnhaft gewesenen frühern Ausserschwand-Lehrer, und in Wort und Musik wurde deutlich, dass man da einen Mann zu Grabe trug, der mit seiner Gemeinde aufs engste verbunden gewesen war.

Hans Jaggi war in der Tat durch und durch Adelbodmer. Er erlebte bewusst und gewiss nicht ohne Besorgnis den gewaltigen Wandel mit, den das Dorf oben im Tal der Entschligen in diesem Jahrhundert durchgemacht hat – vom abgelegenen, einfachen, stillen Feriendorf zum weltbekannten Sommer- und Winterkurort. Welche Ausmasse der Verkehr auf den engen Strassen Adelbodens während der Haupt-Skisaison annehmen kann, erlebten die Besucher der Beerdigungsfeier an jenem strahlend-schönen zweiten Tag des neuen Jahres!

Hans Jaggi, im Februar 1899 geboren, verlebte zusammen mit einer grossen Geschwisterschar eine glückliche Jugendzeit. Dem Beispiel des Vaters folgend, entschloss sich der Fünfzehnjährige, Lehrer zu werden. Zunächst galt es jedoch, im Welschland die nötigen Französischkenntnisse zu erwerben; Adelboden hatte damals noch keine Sekundarschule. Im Frühling 1915 trat Hans Jaggi in das Evangelische Seminar auf dem Muristalden ein; mit den Kameraden der 57. Promotion verband ihn in der Folge eine nie getrübbte Freundschaft.

1919, unmittelbar nach der Patentierung, begann H. Jaggi seine Schulmeistertätigkeit in der Heimatgemeinde, und zwar gleich an einer Gesamtschule mit ihren zusätzlichen Schwierigkeiten: in Holzachseggen. Es bedeutete für unsern Freund eine Erleichterung, als er nach einigen Jahren eine Stelle an der nähergelegenen Ausserschwand-schule übernehmen konnte. Hier wirkte er erfolgreich bis zur Pensionierung im Jahre 1964, ein gutes Jahrzehnt noch im neuen Schulhaus, an dessen Planung er wesentlich mitbeteiligt war.

1923 schloss Hans Jaggi den Bund fürs Leben mit einer Tochter aus dem Saanenland. Dem Ehepaar Jaggi-Matti wurden sechs Kinder geschenkt; sie und wiederum deren Kinder waren die Freude des Alternden, um so mehr, als ihm der Tod schon 1961 die treue Lebensgefährtin entriss. Im übrigen hatte Hans Jaggi die glückliche Gabe, sich dem Leben in allen seinen Ausgestaltungen offen zu halten: er liebte Wanderungen und Reisen, wusste durch Bilder und mündliche Berichte andere an seinen Erlebnissen teilhaben zu lassen, knüpfte neue Bekanntschaften an. Doch bei allen Unternehmungen, die ihn und seinen lebhaften Geist mit der weiten Welt verbanden, vernachlässigte er auch das Naheliegende nicht: er war unter anderm ein eifriger Bienenzüchter; in frühern Jahren betrieb er ausserdem eine bescheidene Landwirtschaft. An der Trauerfeier in der grossen, eben neu-eröffneten Abdankungshalle in der Oey wurde schliesslich dankbar darauf hingewiesen, dass der nun Verewigte als Organist und als Dirigent des Kirchenchors während Jahrzehnten das kirchliche und kulturelle Leben seiner Gemeinde entscheidend hat fördern helfen. Kein Zweifel denn: Sehr viele, und nicht nur Adelbodmer, werden Hans Jaggi in lieber, ehrender Erinnerung behalten.

H. S.

Kontaktseminare Schule-Wirtschaft
Herbstferien 1981

Zwei Kontaktseminare konnten durchgeführt werden: zuerst während einer Woche bei der Wander AG, die folgende Woche bei der Migros Bern-Schönbühl. Beide Male waren 13 Teilnehmer dabei. Die beiden nachstehenden Berichte von zwei Teilnehmerinnen geben einen kleinen Einblick in diesen wöchigen Wirtschaftskontakt.

«Im Rahmen der Kontaktseminare «Schule-Wirtschaft» hatten wir, eine Gruppe von Lehrern, die Gelegenheit, die Firma Wander AG ein wenig kennenzulernen.

Ein wenig – damit wollen wir sagen, dass wir schon nach kurzer Zeit begriffen, welch komplexes Gebilde die Berner Sandoz-Tochter ist.

Inhalt – Sommaire

† Hans Jaggi, Adelboden	33
Kontaktseminare Schule-Wirtschaft Herbstferien 1981	33
Leistungsmessung vor Ende der Schulpflicht	34
Berner Schulsportmeisterschaft im Hallenhandball ...	35
Assemblée des délégués de la SEJB	36
ASEP. Publication des cours de printemps 1981	38
Mitteilungen des Sekretariates	40
Communications du Secrétariat	40

Herr Dr. Schmid führte uns in die Wander-Geschichte und in die damit verbundene Geschichte des Personalwesens ein. Wir hörten einiges über Sozialleistungen, Löhne und Anstellungsverhältnisse und bekamen sogar die Gelegenheit, mit dem Präsidenten der Angestelltenkommission darüber zu diskutieren und uns über Informations- und Mitspracherecht ins Bild zu setzen. Von Herrn Kaufmann erfuhren wir das Wesentlichste über Lehrlingsausbildung und -auswahl. Wir besuchten die betriebseigene Biologielaborantenschule, wo wir uns einmal ganz direkt mit der heiklen Frage der Vivisektion auseinandersetzen mussten: die Lehrlinge operierten gerade zu Übungszwecken weissen Mäuse eine Niere heraus. Bei den Chemielaboranten ging es harmloser zu: sie leiteten uns geduldig zu einem chemischen Versuch an.

Man zeigte uns die Pharma-Produktion, wo wir eingehend über Forschung, Entwicklung, Herstellungsabläufe, Hygienemassnahmen, Sicherheitsvorkehrungen und Qualitätskontrollen orientiert wurden. Obwohl begreiflicherweise schon seit einiger Zeit aus Gründen der Hygiene kaum mehr Führungen in der Nahrungsmittelherstellung Neuenegg durchgeführt werden, durften wir auch diesen Betrieb nach einem klaren einführenden Referat besichtigen. Hier wurde uns angesichts der älteren Bauten, Maschinen und Einrichtungen – besonders des blitzblanken Maschinensaales, der uns an alte Dampfschiffe erinnerte – und der modernsten, elektronisch gesteuerten Anlagen bewusst, welchen rasanten Entwicklungen die industrielle Produktion unterworfen ist.

Wir danken an dieser Stelle der Firma Wander AG Bern für ihre Grosszügigkeit, den Herren Dr. Schmid und Kaufmann für die freundliche Aufnahme unserer Gruppe.»

K. Cadetg

«Am 9. Oktober 1981 ging die Kontakt-Woche Schule-Wirtschaft Migros (Verteilerzentrale) für die Teilnehmer (Gymnasial-, Sekundar-, Primarlehrer, Haushaltslehrerinnen und Berufsberater) zu Ende.

13 Teilnehmerinnen und Teilnehmer erhielten die Gelegenheit, während einer Woche in angeregten Diskussionen, Besichtigungen und Ausflügen die Migros als Verteilerorganisation, Arbeitsplatz und Verwaltung kennenzulernen.

Bei der Vorzusammenkunft verfügte jedes über die Möglichkeit, aktiv an der Gestaltung der Woche mitzuarbeiten und seine Vorstellungen einzubringen. Wir fühlten uns angesprochen und für den Verlauf dieses Seminars mitverantwortlich.

Die Kontakt-Woche liess uns diese Art von Grossverteiler-Organisation etwas transparenter werden. Die brennendsten Fragen und Zweifel sind sicher geklärt worden; doch hätte dieses Seminar verlängert werden können. Dieser Eindruck darf sicher als Kompliment für die Verantwortlichen dieser Woche – die Herren Nyffenegger und Rohner der PR-Abteilung Genossenschaft Migros Bern – verstanden werden; diese Woche ist zum Erlebnis geworden.»

Karin Messerli

Solche Kontaktwochen wollen Lehrern aller Stufen die Möglichkeit geben, eine ihnen kaum oder gar nicht bekannte «Welt» etwas zu erkunden. Das Erlebte und Gelernte lässt sich selten unmittelbar in den Unterricht ummünzen. Immer wieder erklären aber Teilnehmer, wie wichtig diese Kontaktseminare für sie persönlich und als

Lehrer-Personen sind: ein Weg zu einem bessern Verständnis eines Teilbereichs unserer Umwelt.

In den Frühlingsferien 1982 (29. März bis 2. April 1982) wird ein Kontaktseminar «Landwirtschaft» durchgeführt (Detailausschreibung s. Berner Schulblatt Nr. 46 vom 13. November 1981). Nachmeldungen sind noch möglich an das

Kurssekretariat BLV, Postfach 3029, 3000 Bern 7.

Leistungsmessung vor Ende der Schulpflicht

Wir erinnern daran, dass mit allen Knaben und Mädchen des neunten Schuljahres Leistungsmessungen durchzuführen sind. Verantwortlich für die Abgabe des Leistungsheftes ist der Klassenlehrer. Er ist, zusammen mit dem Turnunterricht erteilenden Lehrer, auch zuständig für die Durchführung und Eintragung der Messungen. Alle ausgefüllten Dokumente (Prüfungsblatt und Leistungsheft mit Klebezettel) sind bis am 1. März 1982 dem zuständigen Experten zuzusenden.

Mehrere Messungen sind auch im Winter möglich. Die Minimalbedingungen umfassen 5 Disziplinen, wovon aus den ersten 4 Abschnitten je eine und aus den Abschnitten 5 und 6 eine weitere auszuwählen sind. In der jetzigen Jahreszeit eignen sich vor allem folgende Disziplinen zur Durchführung:

- I. Skilanglauf, Geländelauf
- II. Weitwurf, Klettern
- III. Hindernislauf, Übungsfolge an Geräten
- IV. Eishockey, grosse Spiele
- V. Eislaufen, Skislalom
- VI. Tageswanderung auf Ski, Gruppenvorführung

Sollten irgendwo Probleme in Zusammenhang mit diesen Leistungsmessungen auftauchen, so ist Verbindung aufzunehmen mit dem zuständigen Experten.

Experten für Leistungsmessung vor Ende der Schulpflicht

Kreis 1 Oberhasli – K+M: Wenger Lorenz, Hausen, 3860 Meiringen, Tel. 036 71 27 80

Kreis 2 Interlaken I – K+M: Ast Bernhard, Rütistrasse 38, 3800 Matten, Tel. 036 22 92 26

Kreis 3 Interlaken II – K+M: Romang Karl, Schneeglöggli, 3823 Wengen, Tel. 036 55 22 67

Kreis 4 Interlaken III – K: Oehrli Ulrich, Ob. Gletscherstrasse, 3818 Grindelwald, Tel. 036 53 25 29

Kreis 4 Interlaken III – M: Steiner Alice, Chalet Krokus, 3818 Grindelwald, Tel. 036 53 20 93

Kreis 5 Interlaken IV – K: Grossniklaus Hannes, Kienholz, 3855 Brienz

Kreis 5 Interlaken IV – M: Zurbrügg Elisabeth, Lamm bach, 3855 Brienz, Tel. 036 51 20 64

Kreis 6 Frutigen – K+M: Wandfluh Dora, Tellenfeld, 3714 Frutigen, Tel. 033 71 27 25

Kreis 7 Saanen – K+M: Steudler Christian, Matten, 3780 Gstaad, Tel. 030 4 18 82

Kreis 8 O. Simmental – K: Wittwer Hanspeter, Betelried, 3771 Blankenburg, Tel. 030 2 19 06

Kreis 8 O. Simmental – M: Krähenbühl Doris, Mannried, 3770 Zweisimmen, Tel. 030 2 29 59

Kreis 9 N. Simmental – K+M: Kiener Markus, Faulenbachweg 3, 3700 Spiez, Tel. 033 54 10 19

Kreis 10 Thun Land I – K+M: Schild Theus, Thungschneitweg 11, 3527 Heimberg, Tel. 033 37 18 57

Kreis 11 Thun Land II – K+M: Wiedmer Hanspeter, Kummweg 6, 3652 Hilterfingen, Tel. 033 43 22 35

Kreis 12 Konolfingen I – K+M: Streit Jürg, Kirchgasse, 3506 Grosshöchstetten, Tel. 031 91 16 42

Kreis 13 Konolfingen II – K+M: Iseli Jörg, Sonnhalde 35, 3110 Münsingen, Tel. 031 92 23 39

Kreis 14 Signau I – K+M: Kobel Mark, Oberfeldstrasse 18, 3550 Langnau, Tel. 035 2 25 65

Kreis 15 Signau II – K+M: Hostettler Werner, Ebnit, 3436 Zollbrück, Tel. 036 6 70 34

Kreis 16 Bern Stadt I – K+M: Nüesch Bernhard, Wohnenstrasse 20b, 3043 Uettiligen, Tel. 031 82 17 51

Kreis 17 Bern Stadt II – K+M: Thomann Bernhard, Sulgenrain 27, 3007 Bern, Tel. 031 45 39 80

Kreis 18 Bern Stadt III – K+M: Stauffer Ernst, Quartiergasse 14, 3013 Bern, Tel. 031 41 98 95

Kreis 19 Laupen – K+M: Beyeler Hanspeter, Bramberg, 3176 Neuenegg, Tel. 031 94 12 84

Kreis 20 Bern Land I – K+M: Freiburghaus Rolf, Kapellenring 4/51, 3032 Hinterkappelen, Tel. 031 36 16 47

Kreis 21 Bern Land II – K+M: Baumgartner Hanspeter, Vechigen, 3067 Boll, Tel. 031 83 42 80

Kreis 22 Bern Land III – K+M: Bartholdi Rudolf, Dapplesweg 18, 3007 Bern, Tel. 031 45 44 52

Kreis 23 Seftigen – K: Kleefeld Max-Peter, Neumattstrasse 2, 3123 Belp, Tel. 031 81 10 31

Kreis 23 Seftigen – M: Eggenberg Fränzi, Monbijoustrasse 36, 3007 Bern, Tel. 031 25 72 74

Kreis 24 Schwarzenburg – K+M: Zehnder Martin, Hirschhorn, 3153 Gambach, Tel. 031 93 81 12

Kreis 25 Thun Stadt I – K+M: Nyffeler Werner, Florastrasse 21, 3600 Thun, Tel. 033 22 41 30

Kreis 26 Thun Stadt II – K+M: Kestenholz Peter, Reckholderweg, 3645 Gwatt, Tel. 033 36 45 60

Kreis 27 Fraubrunnen – K+M: Suri Adrian, Paul-Klee-Strasse 113, 3053 Münchenbuchsee, Tel. 031 86 28 65

Kreis 28 Aarberg – K+M: Steiger Hans-David, Rosengasse 38, 3250 Lyss, Tel. 032 84 46 36

Kreis 29 Burgdorf I – K: Bühlmann Ursula, Steingrube, 3414 Oberburg, Tel. 034 22 71 37

Kreis 29 Burgdorf I – M: Augsburger Nelly, Zeughausstrasse 4, 3400 Burgdorf, Tel. 034 22 73 65

Kreis 30 Burgdorf II – K: Thomet Uli, Felseggstrasse 29, 3400 Burgdorf, Tel. 034 22 52 38

Kreis 30 Burgdorf II – M: Mauerhofer Rudolf, 3326 Krauchthal, Tel. 034 51 22 52

Kreis 31 Aarwangen – K+M: Jost Fritz, Falkenstrasse 38, 4900 Langenthal, Tel. 063 22 13 37

Kreis 32 Trachselwald I – K: Rickli Franz, Habermehler, 3454 Sumiswald, Tel. 034 71 20 08

Kreis 32 Trachselwald I – M: Eichenberger Rosmarie, Simon-Gfeller-Strasse 7, 3432 Lützelflüh, Tel. 034 61 17 44

Kreis 33 Trachselwald II – K+M: Wiedmer Martin, Hofmattstrasse 16, 4950 Huttwil, Tel. 063 72 12 06

Kreis 34 Wangen – K+M: Stauffer Marcus, Ringstrasse 13a, 4537 Wiedlisbach, Tel. 065 76 34 71

Kreis 35 Büren – K+M: Etter Paul, Maison Blanche 11, 2533 Evilard, Tel. 032 23 13 67

Kreis 36 Erlach – K+M: Studer Franz, Rebenweg 9, 3235 Erlach, Tel. 032 88 15 22

Kreis 37 Nidau I – K+M: Heiniger Markus, Neumattstrasse 19, 2562 Port, Tel. 032 51 97 77

Kreis 38 Nidau II – K+M: Joder Peter, Gottstattstrasse 12, 2552 Orpund, Tel. 032 33 42 14

Kreis 39 Biel Prim. – K+M: Zurflüh Beat, Fenchernweg 13, 3252 Worben, Tel. 032 84 76 39

Kreis 40 Biel Sek. – K+M: Jean Frédéric, Vogelsang 89, 2502 Biel, Tel. 032 22 73 39

Kreis 41 Laufen – K: Saner Bruno, Buchenweg 7, 4242 Laufen, Tel. 061 89 10 70

Kreis 41 Laufen – M: Halbeisen Leo, Baslerhof, 4242 Laufen, Tel. 061 89 27 18

Berner Schulsportmeisterschaft im Hallenhandball

Kantonales Finalturnier

Das kantonale Finalturnier findet wie folgt statt:

- Kategorie Knaben A: 3. März 1982, nachmittags in Biel
- Kategorie Knaben B: 17. März 1982, nachmittags in Thun
- Kategorie Mädchen A: 10. März 1982, nachmittags in Langnau
- Kategorie Mädchen B: 24. Februar 1982, nachmittags in Bern

Die Organisatoren der regionalen Schulsportmeisterschaften melden ihre Siegermannschaften unter Beilage eines Spielplanes oder einer Rangliste bis Ende Januar an folgende Adresse:

Werner Gerber, Thörigenstrasse 42, 3360 Herzogenbuchsee.

Sollte eine Siegermannschaft zu diesem Zeitpunkt noch nicht feststehen, hat die Meldung trotzdem zu erfolgen unter Angabe einer Kontaktperson. Im weiteren ist die Kategorie unbedingt genau anzugeben. Um Missverständnisse zu vermeiden, sind die Kategorien hier noch einmal wiederholt:

- Knaben A: Schulsportgruppen, Schüler mit Jahrgang 1966 und jünger
- Knaben B: Klassenmannschaften, Schüler aus der gleichen Schul- oder Turnklasse (ältere sind teilnahmeberechtigt)
- Mädchen A: Schulsportgruppen, Schülerinnen mit Jahrgang 1966 und jünger
- Mädchen B: Klassenmannschaften, Schülerinnen aus der gleichen Schul- oder Turnklasse (ältere sind teilnahmeberechtigt)

Für das Turninspektorat: *Ep. Huber*

Für den Handball-Regionalverband Bern:
W. Gerber

Assemblée des délégués de la SEJB

Le 18 novembre 1981, les délégués de la Société des enseignants du Jura bernois se réunissaient à Sonceboz sous la présidence de Georges Marti de Tramelan. Ils avaient à approuver les comptes 1980, les rapports d'activité du Comité central et des commissions permanentes, ainsi que le programme d'activité pour l'année 1981/1982.

*

En l'absence du président, Michel Lanève, et de la première vice-présidente, Violaine Némitz, tous deux en stage à l'étranger, il appartient au deuxième vice-président, Georges Marti de Tramelan, de diriger les débats. Les 26 délégués présents approuvent tout d'abord le procès-verbal de l'AD du 19 mai 1981 dont un compte rendu a été publié dans les journaux corporatifs («Ecole bernoise» du 12 juin 1981 et «Educateur» du 19 juin 1981).

Comptes 1980

Lors de l'assemblée du 19 mai, les délégués avaient décidé de reporter l'approbation des comptes à l'assemblée d'automne en raison de l'absence de la caissière. Malgré une nouvelle absence, ils décident, cette fois, d'entrer en matière et de donner décharge des comptes 1980 au Comité central.

Le 1^{er} janvier 1980, la fortune de la SEJB s'élevait à 8467 fr. 45. Pour l'exercice 1980, les recettes se sont montées à 11885 francs, alors que les dépenses s'élevaient à 8483 francs, ce qui représente un excédent de recettes de 3392 francs.

Au 1^{er} janvier 1981, la fortune de la SEJB s'élevait donc à 11859 fr. 45.

Lors du partage des biens du Centre d'information pédagogique de la SPJ, la SEJB a reçu une somme de 7503 fr. 35 qui a été placée sur un carnet d'épargne et qui sera utilisée par le Centre d'information pédagogique que la SEJB est en train de mettre sur pied.

Signalons que, depuis la démission de la caissière, les comptes ont été repris par Jean-René Lüthi de Tavannes.

La comptabilité était en ordre et la caisse fonctionne normalement.

Rapport d'activité du Comité central

Jacques Paroz, président du CC/SEJB, présente un rapport détaillé des diverses activités du Comité central de la SEJB durant l'année écoulée:

Préambule

Cette année a été marquée par quelques préoccupations majeures. D'abord, le CC/SEJB éprouve toujours autant de difficultés à trouver des enseignants qui acceptent de remplir une fonction ou un mandat dans les nombreuses représentations ou commissions; c'est grave, car cela ne permet pas

à notre association de fonctionner normalement, cela oblige à cumuler les fonctions, surcharge les collègues dévoués, et les responsables de la SEJB ne peuvent pas consacrer le temps nécessaire à la résolution de problèmes importants, parce qu'ils sont débordés.

D'autre part, nous avons passé assez brutalement d'une période de chômage à une période de pénurie, notamment en ce qui concerne les remplaçants et les maîtres itinérants. Cela entraîne, de plus en plus, des difficultés à quitter la classe pour ceux qui, de par leurs fonctions syndicales, sont appelés à siéger dans des commissions ou des comités et à assister à des séances. Cela amène également des coups de frein en matière de décharges pour les collègues qui s'occupent ou participent à des recyclages.

Enfin, on ressent une lassitude grandissante (pour ne pas dire plus) chez les enseignants, à cause de la cadence excessive de l'introduction de nouveaux programmes d'enseignement.

Comité

Plusieurs changements sont intervenus au cours de l'année écoulée: Jean-René Lüthi a remplacé Marie-Jeanne Riat (SBMEM); notre caissière Monique Gobat ayant démissionné, c'est J.-R. Lüthi qui a accepté ce poste; Jean-François Wälchli (Bienne) a pris la place de Jean-Pierre Schenk.

Le Bureau de la SEJB, formé de trois membres, et du secrétaire adjoint, a commencé à fonctionner dès le mois de juin 1981.

Activités pédagogiques et syndicales

Au cours de cette année, plusieurs commissions ou groupes de travail ont été mis sur pied ou ont subi quelques modifications: création du groupe de travail «Assurance mutuelle», chargé d'étudier plusieurs propositions d'affiliation; constitution du groupe de travail «Examen des moyens d'enseignement math 6 p+s»; mise sur pied de la Commission «Réélections», chargée d'élaborer des propositions d'amélioration du système actuel, sur la base des expériences faites en 1980; poursuite des travaux du groupe «Enseignants au chômage», notamment par une seconde enquête en collaboration avec les enseignants VPOD; les résultats montrent que ce sont surtout les nombreuses nominations provisoires qui sont préoccupantes (en particulier à Bienne), ainsi que le statut des remplaçants; la Commission EP/SEJB entreprend une étude en vue de la mise sur pied d'un centre d'information pédagogique pour le Jura bernois; la Commission Croix-Rouge Jeunesse a élaboré un nouveau règlement, qui a été adopté par l'AD/SEJB du 19 mai 1981; une nouvelle commission permanente SEJB est créée, la «Commission pédagogique», formée de sept membres.

La SEJB a participé à quelques consultations: nouvelle grille-horaire des écoles secondaires (qui pose de gros problèmes aux maitresses d'ouvrages et ménagères, entre autres); formation complémentaire des enseignants, comprenant l'idée d'année récurrente, que la SEJB rejette; initiative «Réforme scolaire», qui n'a pas été appuyée; projet d'amélioration du statut des enseignants des branches à option; enquête «Maîtres itinérants - Maîtres à temps partiel», dans le but d'améliorer leurs conditions de travail; enquête concernant l'allègement et l'indemnisation des directeurs d'école et autres titulaires de fonctions; étude du projet de loi des écoles enfantines et du projet-pilote mettant sur pied des classes enfantines à temps partiel dans les régions rurales; enquête SPR à propos du programme «Langue II 4p» (matériel «Spielen und Sprechen»).

D'autre part, la SEJB a élaboré un catalogue des problèmes, remarques et suggestions concernant les réélections, et l'a transmis à la commission qui s'en occupe. Le CC a approuvé la démarche d'enseignants biennois qui sont en train de mettre sur pied une «stencilothèque», lieu d'échanges d'idées, de matériel, offrant la possibilité de rencontres entre enseignants. Lors d'une séance avec la DIP, à propos des décharges d'association, la délégation SEJB n'a pas obtenu d'amélioration sensible dans le sens d'une prise en charge des frais inhérents aux fonctions de représentation des enseignants, tant sur le plan syndical qu'au sein des associations

romandes. Signalons que la DIP prend déjà en charge les frais de toutes les commissions officielles bernoises et romandes. Elle souhaite que la SEJB, la SEB et la SPR trouvent des solutions internes permettant de résoudre cette question. D'autre part, la DIP est d'accord d'intervenir auprès des commissions d'école qui feraient des difficultés pour accorder les congés demandés par les enseignants pour assister aux séances ayant lieu pendant les temps d'école.

Le CC/SEJB a également organisé une rencontre avec les responsables, les délégués et les expérimentateurs du nouveau programme «Langue II», afin de faire le point de la situation.

Cette séance fructueuse a permis de montrer que la méthode préconisée est très valable à tous points de vue, qu'on ne passera à la généralisation qu'après avoir acquis une expérience de deux ou trois ans, mais qu'il faudra veiller au grain en ce qui concerne la façon d'intégrer cette branche à l'ensemble du programme. En effet, il n'est pas pensable qu'on se contente simplement d'ajouter l'équivalent de deux leçons hebdomadaires au programme: il faudra pondérer l'ensemble des programmes afin de permettre cette introduction généralisée. Un autre problème se pose: celui du financement du matériel, qui demande un investissement considérable par classe.

Signalons aussi que la SEJB, en collaboration avec nos collègues alémaniques, a organisé un nouveau stage linguistique pour les jeunes enseignants alémaniques sans place au printemps 1981, stage auquel ont participé six collègues de langue allemande seulement: cela s'est révélé concluant malgré tout. Au mois d'août 1980, l'acte de partage des biens du CIP a été signé par les parties en présence.

Sur le plan SEB, les nouvelles structures ont été acceptées en votation générale. L'AD/SEB du 27 mai 1981 a pris congé, avec de chaleureux remerciements, de notre collègue Lucien Bachmann, président apprécié de l'AD, et qui prend une retraite bien méritée. La SEJB a eu la tâche agréable de lui trouver un successeur en la personne de M^{me} Rose-Marie Gauthier (qui est la première femme à occuper un poste au sein du Bureau de l'AD/SEB).

Enfin, des enseignants de l'Ecole d'ingénieurs de Saint-Imier étudient actuellement la possibilité d'adhérer à la SEB: ils ont pris contact avec le Secrétariat et le CC/SEJB espère que les négociations en cours aboutiront favorablement, ajoutant encore un maillon à la chaîne des enseignants faisant déjà partie de notre société.

Les délégués approuvent à l'unanimité le rapport d'activité du CC/SEJB. Ils remercient Jacques Paroz et les membres du comité de leur intense activité.

Rapport de la Commission «Education permanente»

André Schwab, président, présente un bref rapport des activités de cette commission:

La Commission «Education permanente» a, durant l'année écoulée, eu une activité relativement réduite. Elle s'est, entre autres, occupée des problèmes suivants:

- Elle a pris acte de la signature du partage des biens du CIP par les organes exécutifs de la SEJB et du SEJ. Conformément aux dispositions du règlement de partage, la SEJB a reçu une somme de 7503 fr. 35 et du matériel estimé à 6015 fr. 10.

L'argent a été placé sur un carnet d'épargne, alors que le matériel a été déposé à l'Ecole normale de Bienne.

Il s'agira, maintenant, pour la commission, d'élaborer un règlement d'utilisation et de distribution du matériel.

- Elle a pris acte, avec satisfaction, de la décision de la Direction de l'instruction publique, à la suite de la demande du collègue André Rossel de Tramelan, de mettre à disposition du corps enseignant le matériel de l'exposition «Jura bernois - Nouvelles dimensions». Ce matériel sera remis au CIP.

- Elle a pris part aux consultations organisées par la SEB ou la SEJB sur l'enseignement des branches à option (formation des enseignants, reconnaissance des diplômes), la formation complémentaire des enseignants (formation récurrente, 6^e année de formation).

- Elle a tenu diverses séances au sujet de l'implantation du CIP en relation avec les collègues biennois désireux de

mettre sur pied une centrale de rencontre et d'échange d'informations et en relation avec le futur centre inter-régional de Tramelan.

Le président de la Commission «Education permanente» regrette le manque de disponibilité ou d'intérêt de certains collègues pour effectuer un travail constructif.

Dans l'immédiat, la Commission «Education permanente» ne voit pas de problèmes urgents et importants à discuter.

Le rapport de la Commission EP est accepté à l'unanimité.

Rapport de la Commission Croix-Rouge Jeunesse

En l'absence de la présidente, Violaine Némitz, le rapport a été présenté par écrit aux délégués:

Séances

Durant l'année écoulée, la Commission Croix-Rouge Jeunesse de la SEJB s'est réunie à quatre reprises, sous la présidence de Violaine Némitz. La principale activité fut l'organisation de la vente du mimosa dans le Jura bernois et la gestion du Fonds Mimosa.

Le 1^{er} avril 1981, les trois Commissions romandes de la Croix-Rouge Jeunesse (Vaud, Jura et Jura bernois) se sont retrouvées à Genève pour faire plus ample connaissance avec l'organisation de la Croix-Rouge. Le programme de cette journée comprenait entre autres:

- une présentation de la section genevoise de la CRS, le mimosa en Suisse romande, les fonds communs et leur gestion, les questions communes aux trois commissions;
- la présentation d'une multivision sur la Croix-Rouge internationale;
- le CICR, son organisation, ses activités;
- la Ligue et son organisation;
- les actions actuelles de secours.

En résumé, ce fut une journée très intéressante qui permit à chacun de mieux connaître les problèmes qui se posent dans notre pays et dans le monde et les efforts entrepris pour venir en aide aux personnes dans le besoin.

Demandes au Fonds Mimosa

A fin 1980, la Commission Croix-Rouge Jeunesse a répondu favorablement aux demandes suivantes: Tramelan (600 francs), Grandval (100 francs), Moutier, centre social (1560 francs), Moutier, école secondaire (1835 francs), Malleray (560 francs),

En 1981, elle a distribué les sommes suivantes: Eschert (180 francs), Perrefite (250 francs), Tavannes (1690 francs), Reconvilier (200 francs), Orvin (700 francs), Péry (130 francs), Malleray (1800 francs), La Neuveville (290 francs), Saint-Imier (1800 francs), Bévillard (235 francs).

Au 3 juin 1981, il restait en compte un solde de 22 957 fr. 40. La Commission Croix-Rouge Jeunesse trouve que cette somme est très importante et que le fonds est trop peu utilisé. La commission souhaite que les collègues fassent plus fréquemment appel au Fonds CRJ.

Signalons que les collègues biennois ne peuvent pas toucher des subsides de la Croix-Rouge Jeunesse du Jura bernois. La ville de Bienne est organisée de manière autonome et s'ils veulent faire appel à la CRJ, ils doivent s'adresser au pasteur Hans Dreyer, Zollhausstrasse 28, 2504 Bienne (téléphone 41 41 30).

Vente du mimosa 1981

La vente du mimosa s'est, comme d'habitude, déroulée dans de bonnes conditions. La part revenant au Jura bernois se monte à 12 411 fr. 35.

Acte de partage

Différents petits problèmes ont retardé la signature de l'acte de partage des Fonds Croix-Rouge Jeunesse du Jura et du Jura bernois. La situation a été clarifiée et l'acte de partage sera signé incessamment.

Satisfaction

La présidente de la Commission Croix-Rouge Jeunesse du Jura bernois se déclare très satisfaite du travail accompli durant cette année. Elle remercie les membres de la commission et tous les enseignants qui ont permis à la CRJ de faire de l'excellent travail.

Pour l'avenir, la CRJ voudrait pouvoir faire encore davantage pour promouvoir l'idéal de la Croix-Rouge dans notre région. Mais, par manque de temps, il n'est pas toujours facile d'atteindre les buts que nous nous sommes fixés. C'est la raison pour laquelle la commission examinera l'opportunité d'élargir la commission. Elle remercie d'ores et déjà tous les collègues qui pourraient l'aider à accomplir ses tâches.

Programme d'activité 1982

Il n'est pas toujours facile de savoir avec précision quels seront les domaines dans lesquels la société devra s'engager dans la prochaine année. Certaines activités sont d'ores et déjà envisagées et Jacques Paroz les commente brièvement:

L'an prochain, dans le courant du mois de juin, la SEJB tiendra sa 2^e AG. Le CC prépare déjà cette manifestation et espère que l'ordre du jour saura retenir l'attention d'un maximum de collègues. Entre autres, il conviendra de renouveler une partie du CC, dont le président, ainsi que le prévoient nos statuts.

Mais l'activité de la SEJB ne se limitera pas à cela. Nous continuerons à participer aussi activement et efficacement que possible aux travaux des nombreuses commissions et représentations qui nous incombent sur les plans cantonal et romand, en tentant de défendre au mieux les intérêts de l'école et de ses partenaires. Nous souhaitons vivement que les postes encore vacants puissent être pris en charge par quelques collègues et lançons un appel à la participation active de chacun.

Chacun le sait, nous sommes entrés dans une période difficile, tant du point de vue économique que social ou corporatif. Trouver un remplaçant devient une gageure, de même que repourvoir un poste d'enseignant: il faut veiller à ce que cela ne devienne pas le prétexte à des fermetures de classes. L'ampleur des programmes crée des difficultés d'adaptation et nécessite des prodiges d'organisation dans le travail en classe, surtout au niveau de celles à plusieurs degrés; il est également nécessaire d'associer nos collègues remplaçants aux différents recyclages, mais en veillant à ce que leurs conditions de travail ne soient pas intenable. Nous devons plus que jamais rester unis et vigilants afin de préserver les acquis de notre statut d'enseignants et améliorer la situation de ceux de nos collègues nommés provisoirement qui connaissent l'angoisse et l'incertitude quant à leur avenir professionnel. D'autre part, nous ne sommes pas encore sortis de la série des recyclages et nous devons veiller à ce qu'on n'en vienne pas, sous prétexte de manque de remplaçants ou de droit de l'enfant à l'enseignement, à une situation où les recyclages obligatoires se feraient de plus en plus hors du temps d'école. Dans le même ordre d'idées, nous devons aussi défendre les possibilités offertes à tous de se perfectionner, car le durcissement auquel nous assistons actuellement risque de nuire à la bonne marche du système mis en place et à son esprit.

Dans un autre domaine, la SEJB participera aussi à la mise en place des nouvelles structures de la SEB, qui nécessitent la création de nombreuses organisations de degré - ou leur adaptation à cette nouvelle situation -, et la mise au point de statuts.

La SEJB devra, elle aussi, revoir certains points de ses statuts et les adapter aux structures nouvelles. Il faudra un certain temps pour que tout cela fonctionne parfaitement et cette mise en place demandera un effort de solidarité à tous nos collègues.

Une nouvelle fois, le CC/SEJB s'attellera au problème de l'âge de la retraite qui, jusqu'ici, n'a subi qu'une légère amélioration, qui est loin de satisfaire les enseignants.

Nous finirons de mettre de l'ordre dans certaines commissions, notamment en signant, conjointement avec le SEJ, l'acte de partage définitif du Fonds Mimosa, qui est en suspens depuis un certain temps.

Commission pédagogique

Lors de la dernière assemblée des délégués, le mandat de la Commission pédagogique a été accepté. Il était prévu de faire ratifier la nomination des membres de

cette commission par l'AD du 18 novembre 1981. Malheureusement, certaines sections ou certaines commissions n'ont pas encore communiqué leurs propositions.

Les délégués décident donc:

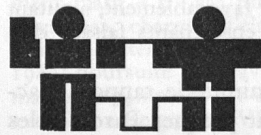
- de charger le CC/SEJB de mettre sur pied la Commission pédagogique et de la faire fonctionner;
- de déléguer ses compétences au CC/SEJB jusqu'à la prochaine AD.

Le collègue Jean-François Wälchli souhaite que la future Commission pédagogique aborde en priorité les problèmes suivants:

- mise en place d'une équipe pédagogique de soutien qui pourrait apporter son appui aux enseignants: il s'agirait d'analyser ce qui se fait ailleurs et de voir comment une telle équipe pourrait éventuellement fonctionner chez nous;
- mise sur pied d'une équipe pédagogique pour gérer le matériel du Centre d'information pédagogique (CIP) et créer, au besoin, de nouveaux moyens d'enseignement.

Dans les divers, un nouvel appel est lancé aux collègues afin de repourvoir la place laissée vacante lors de la démission de Denise Wermeille dans la Commission «PK/MSK - Ausschuss Lehrerausbildung». Il s'agit d'une commission travaillant sur le plan suisse et s'occupant de la formation des enseignants. Il est évident que si nous ne trouvons personne, le siège sera attribué à un autre canton.

Le secrétaire de la SEJB: Yves Monnin



ASEP

Publication des cours de printemps 1982

Cours normaux: Perfectionnement méthodologique et didactique (catégorie A)

N° 27 tous les degrés: *Conception d'un camp de ski, méthodologie de diverses branches du ski*

12-17. 4., Engstligenalp, U. Illi

Disciplines abordées:

- Ski allround: enseignement sous formes jouées
- Ski compétition: du jeu avec le piquet au slalom géant
- Ski artistique: les premiers mouvements avec skis courts
- Saut à ski: du passage de bosses au saut de tremplin
- Ski de fond: Jeux et formes d'entraînement dans un camp
- Ski de randonnée: Petites excursions avec enseignement intégré

Le cours se déroule selon la formule de cours à options. Le participant s'inscrit chaque jour pour une discipline. Les conditions atmosphériques et d'enneigement conditionneront également le déroulement du cours. Le perfectionnement personnel est compris dans l'enseignement mais ne constitue pas l'essentiel du cours.

Cours normaux: Perfectionnement dans des branches spécifiques (catégorie B)

N° 31 *New Games et athlétisme à l'école pour MEP* diplômés

29-31. 3., début du cours lundi 29. 3., 9 heures, Kanti Winterthour, Hasler/Murer.

New Games: Comment découvrir de nouvelles formes de jeux et comment les appliquer.

Athlétisme à l'école: Quelles sont les disciplines essentielles et possibles à enseigner?

N° 32 *Athlétisme à l'école*

19/20. 4., Baar, K. Murer

L'enseignement de l'athlétisme vu sous l'aspect de formes jouées.

N° 33 *Semaine polysportive: ski allround et artistique | Jeux | Danses*

4-9. 4., Davos, P. Huwyler

N° 34 *Semaine polysportive: ski allround, artistique | Jeux | Danses*

12-17. 4., Davos, P. Huwyler

Enseignement méthodologique, aspects scolaires des diverses branches. Ces deux cours sont exclusivement réservés aux enseignants donnant l'éducation physique à l'école.

N° 35 *Excursions à ski, préparation d'excursions à ski*

2-7. 4. Grand-Saint-Bernard, C. Schenkel

Préparation et conduite d'excursions à ski. Lecture et travail avec carte, boussole, altimètre, etc. Partie théorique: le secours en montagne, le service avalanche, l'enseignement du ski excursions à l'école.

Cours normaux: Acquisition d'une qualification J+S (catégorie C)

N° 53 *Sport plein air: J+S 1/J+S CP*

29. 3-3. 4. (CP 29-31. 3.), Tenero, Giauke

N° 54 *Sport plein air: J+S 2*

29. 3-3. 4., Tenero, Giauke

N° 62 *Ski alpin à l'école: J+S 2*

28. 3-3. 4., Andermatt, P. Aschwanden

Délais des inscriptions: 10 mars 1982 / Sur formules adéquates auprès de CT ASEP, 8561 Wäldi

Remarques concernant les cours normaux

- Ces cours sont subventionnés par la Confédération et s'adressent à tous les enseignants de l'éducation physique dans les écoles publiques ou reconnues comme telles.
- Les étudiants et candidats des divers instituts de formation peuvent être admis si le nombre de places est suffisant.
- Les moniteurs de sport scolaire facultatif, non enseignants, peuvent être également admis aux cours pour autant qu'ils présentent une attestation des autorités scolaires qui les emploient.
- L'inscription peut être accompagnée d'une demande d'admission à une association cantonale pour l'éducation physique scolaire.
- Les participants des cours des catégories A, B et C recevront une indemnité journalière et de logement de 10 francs par jour. Cette cotisation ne sera pas payée pour les cours de la catégorie D.

<p>Association suisse d'éducation physique à l'école</p> <p><i>Commission Technique</i></p>	<p>Inscription</p> <p>Titre: _____</p>	<p>Cours no <input style="width: 20px; height: 15px;" type="text"/> <input style="width: 20px; height: 15px;" type="text"/> <input style="width: 20px; height: 15px;" type="text"/></p>	<p>Ne pas remplir!</p> <p>Réception le: _____</p>
<p>Nom <input style="width: 300px; height: 15px;" type="text"/> Prénom <input style="width: 150px; height: 15px;" type="text"/></p>			
<p>Rue <input style="width: 550px; height: 15px;" type="text"/> no <input style="width: 40px; height: 15px;" type="text"/></p>			
<p>Domicile <input style="width: 50px; height: 15px;" type="text"/> <input style="width: 350px; height: 15px;" type="text"/> Canton <input style="width: 40px; height: 15px;" type="text"/></p>			
<p>no tél. <input style="width: 30px; height: 15px;" type="text"/> <input style="width: 150px; height: 15px;" type="text"/> no AVS <input style="width: 150px; height: 15px;" type="text"/></p>			
<p>Prof. <input style="width: 350px; height: 15px;" type="text"/> Degré: _____</p>			
<p>Attestation des Autorités scolaires: _____</p>		<p>Membre d'un association cantonale: oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p> <p>Remarques: _____</p> <p>_____</p> <p>Signature: _____</p>	

Adresse: CT ASEP, Urs IIII, 8561 Wäldi

Das Problem

In letzter Zeit werde ich häufig nach den

Kündigungsfristen

für Lehrer gefragt.

An öffentlichen Schulen definitiv gewählte Lehrer dürfen, besondere Umstände vorbehalten, frühestens nach Ablauf eines Jahres auf Ende eines Schulsemesters zurücktreten. Die Kündigungsfrist beträgt bei Stellenwechsel *zwei* Monate, beim Rücktritt vom Lehramt *vier* Monate (MSG Art. 51 / PSG Art. 34). Abweichende Lösungen sind nur in gegenseitigem Einvernehmen möglich.

Provisorische Wahlen sind ohnehin befristet, in der Regel auf ein Semester, da freie Lehrstellen grundsätzlich definitiv zu besetzen sind, sofern es die gesetzlichen Bestimmungen erlauben. Eine Verlängerung des Provisoriums ist nur in besonderen Fällen mit Bewilligung der Erziehungsdirektion möglich (MSG Art. 52 / PSG Art. 36). Besondere Kündigungsfristen sind nicht vorgesehen, so dass diejenigen der vorher genannten Gesetzesartikel Anwendung finden.

Für Lehrer an gewerblichen und kaufmännischen Berufsschulen gelten die Bestimmungen von Artikel 14 der Verordnung über die Anstellungs- und Besoldungsbedingungen (VOL), die für vollamtliche Hauptlehrer eine Kündigungsfrist von mindestens *drei* Monaten vorschreiben und für die anderen Lehrer abweichende Bestimmungen in den Schulreglementen zulassen.

Stellvertreter haben *keine* Kündigungsfristen (Art. 29 und 30 der Verordnung über die Stellvertretung von Lehrern).

Sekretariat BLV: *Moritz Baumberger*

Le problème

Ces derniers temps, on nous demande fréquemment quels sont les

délais de démission

pour les enseignants.

Dans les écoles publiques, les enseignants nommés définitivement peuvent, sauf circonstances particulières, se retirer au plus tôt après une année, à la fin d'un semestre scolaire. Le délai de démission est de *deux mois* en cas de changement de poste et de *quatre mois* pour ceux qui quittent l'enseignement (LEM art. 51 / LEP art. 34). Des solutions différentes ne sont possibles que d'un commun accord avec les autorités scolaires.

Les nominations provisoires sont de toute façon limitées en règle générale à un semestre, car les postes vacants doivent en principe être occupés à titre définitif, pour autant que les dispositions légales le permettent. Une prolongation du régime provisoire n'est possible que dans des cas spéciaux avec l'autorisation de la Direction de l'instruction publique (LEM art. 52 / LEP art. 36). Aucun délai particulier n'est prévu, si bien qu'on applique ceux des articles de lois mentionnés précédemment.

Pour les maîtres aux écoles professionnelles et commerciales, il y a lieu d'appliquer les dispositions de l'article 14 de l'ordonnance sur les conditions d'engagement et de traitement. Elles prescrivent, pour un enseignant principal à plein temps, un délai d'au moins *trois mois* et autorisent, pour les autres enseignants, des dispositions différentes fixées dans les règlements de l'école.

Aucun délai de démission n'est fixé pour les remplaçants (art. 29 et 30 de l'ordonnance sur les remplacements des enseignants).

Secrétariat de la SEB: *Moritz Baumberger*
Adaptation française: *Yves Monnin*

Redaktion: Hans Adam, Olivenweg 8, 3018 Bern/Postfach, Telefon 031 56 03 17 (evtl. über 037 39 21 86 erreichbar).

Alle den Textteil betreffenden Einsendungen, ob für die Schweizerische Lehrerzeitung oder das Berner Schulblatt bestimmt, an die Redaktion.

Bestellungen und Adressänderungen an das Sekretariat des BLV, Brunngasse 16, 3011 Bern, Telefon 031 22 34 16, Postcheck 30-107 Bern.

Redaktor der «Schulpraxis»: H.-R. Egli, 3074 Muri bei Bern, Breichtenstrasse 13, Telefon 031 52 16 14.

Druck: Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern.

Rédaction pour la partie française: Yves Monnin, secrétaire adjoint SEB, Brunngasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16.

Prière d'envoyer ce qui concerne la partie rédactionnelle (y compris les livres) au rédacteur.

Pour les changements d'adresses et les commandes, écrire au Secrétariat de la SEB, Brunngasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16, chèques postaux 30-107 Berne.

Impression: Eicher & Co., Case postale 1342, 3001 Berne.